

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er juillet 2010

ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT - (n° 2513)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 4

présenté par  
M. Féron, M. Mathus  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**AVANT L'ARTICLE 6**

Rédiger ainsi l'intitulé du chapitre III :

« L'Institut français-Victor Hugo ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de rendre plus lisible notre action culturelle extérieure. L'adjectif français figure dans la dénomination d'un grand nombre d'organismes de toutes sortes. Il est donc justifié de donner à l'établissement le nom d'un grand personnage porteur de valeurs esthétiques et morales, françaises comme universelles, ainsi que l'ont fait d'autres pays pour leurs agences de diffusion culturelle.